

AFFAIRE N°9 - Acquisition d'une parcelle de terrain de 1 497 m<sup>2</sup>, appartenant à l'Association des Guides de France" nécessaire à l'implantation d'un réservoir à la Montagne.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de la restructuration des réseaux d'alimentation en eau potable de la Montagne, l'implantation d'un réservoir est envisagée.

Cette opération nécessite l'acquisition d'une parcelle de terrain de 1 497 m<sup>2</sup> que l'Association des "Guides de France" consent à nous céder pour le prix de 14 970 F.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à procéder à l'acquisition de ce terrain pour la somme de 14 970 F et à verser au notaire, rédacteur de l'acte de vente, les honoraires correspondants.

La dépense globale sera imputée au Chapitre 902 - Article 210 du Budget Communal.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Il s'agit, dans cette affaire, d'acheter un terrain pour l'implantation d'un réservoir à la Montagne. Par la suite, ce réservoir servira à refouler l'eau vers le terrain du Colorado.

M. LAPIERRE - Comment se présente le terrain ?

LE MAIRE - C'est un terrain qui correspond aux dimensions du réservoir.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté  
Pour le Préfet et par délégation  
le Directeur des Finances  
et des Collectivités Locales  
Signé: Paul PASTOR.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour copie conforme  
Saint-Denis, le 13 août 1976  
Le Chef de Bureau délégué  
J. ACOSTE